

FPR n° B23

DEPARTEMENT DES ACHATS

FILIERE : Management

FAMILLE METIERS : Domaine d'appui

ACTIVITES :

Le chef du Département des Achats est responsable sous l'autorité du Directeur du Capital Humain et de la Logistique et en conformité avec les textes en vigueur de la gestion des achats de l'Agence.

MISSIONS :

Le chef du Département des Achats a pour missions principales de :

- Définir et mettre en œuvre une politique des achats cohérente avec la stratégie de l'agence et conforme à la réglementation en vigueur ;
- Etablir annuellement, en concertation avec les entités prescriptrices, le planning annuel des achats et veiller à son exécution ;
- Définir les règles méthodologiques applicables en matière d'achats ;
- Veiller à la satisfaction des besoins achats exprimés par l'ensemble des entités de l'Agence dans des conditions optimales en matière d'initiation et d'exécution de l'acte d'achat ;
- S'assurer de la conformité des achats réalisés avec la réglementation, les règles et les procédures en vigueur ;
- Œuvrer à la promotion d'une forte culture d'éthique, de rigueur et de transparence au sein du processus Achats.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le chef du Département des Achats relève directement du Directeur du Capital Humain et de la Logistique.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

Le chef du Département des Achats supervise les services suivants :

- Le Service programmation et normalisation ;
- Le Service support de l'acte d'achat et des appels d'offre ;
- Le Service de suivi de l'exécution des marchés.

EXIGENCES DU POSTE :

- Disposer d'un haut niveau d'enseignement et de la qualification exigible ;
- Avoir occupé un poste de chef de division pendant au moins 02 ans ou un poste de chef de service pendant au moins 06 ans ;
- Maîtrise des langues : Arabe, Français, Anglais.